

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Formation de 1 ou 2 ans / parcours modulable

Les conditions d'admission

- Après une 3ème ou validation d'un autre diplôme
- Avoir un maître d'apprentissage et être âgé(e) de 16 à 29 ans (15 ans révolus sortant de 3ème)
- Faire un stage complémentaire obligatoire de 4 semaines dans une structure 0 à 3 ans si contrat en école maternelle
- Posséder une forte motivation pour les métiers de la petite enfance, admission sur dossier et entretien

Modalités d'accès

- Apprentissage : accessible lorsque le contrat d'apprentissage est signé
- Formation continue : accessible dès que l'entretien de positionnement est réalisé et que l'acceptation du financement est accordée (15 jours à 1 mois selon le financeur)

Les objectifs de la formation

- Acquérir une expérience professionnelle par le biais du temps d'apprentissage en petite enfance
- Définir et appréhender au mieux son projet professionnel
- Postuler à des concours pour être ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en École Maternelle) ou Auxiliaire de Puériculture
- Rentrer dans le monde du travail à domicile, en école maternelle, en multi accueil, centre de loisirs, garderie périscolaire et tout établissement d'accueil de jeunes enfants



Durée

- 2 ans si pas de diplôme équivalent ou supérieur au CAP acquis précédemment
- 1 an après positionnement si un diplôme équivalent ou supérieur au CAP a été acquis précédemment
- 455 heures de formation par an modulables selon les équivalences
- 2 stages de 280 heures à réaliser en Formation Continue

**2 statuts possibles :
Apprentissage ou Formation Continue**

Le contenu de la formation

Enseignement général

- Français
- Histoire-Géographie
- Physique-Chimie
- Mathématiques
- Anglais
- EPS

Enseignement professionnel

- Sciences Médico-Sociales
- Puériculture
- Prévention Santé Environnement
- Nutrition
- Travaux Pratiques Alimentation
- Travaux Pratiques Entretien de linge, des locaux et des équipements
- Travaux Pratiques à caractère sanitaire
- Travaux Pratiques à caractère social (Animation)

Modalités d'examens

- Épreuves terminales en fin de formation (100% de la notation globale)

Méthode mobilisée

- L'apprenti(e) est salarié(e), il est rémunéré(e) selon l'âge et l'année de formation (de 27% à 100% du SMIC), alternant périodes en entreprise et en centre de formation
- Parcours de formation modulable en fonction des diplômes déjà acquis et/ou des objectifs à atteindre
- Accompagnement personnalisé

Équivalences

- Dispenses EG1, EG2, EG3 si diplôme de niveau CAP ou supérieur validé
- Dispense EP1 si TP ADVF, BEPA SAP ou BEP ASSP validé
- Dispense EP2 si CP JEPS ou BEP ASSP validé
- Dispense EP3 si TP ADVF, BEPA SAP, CAPa SAPVER ou MC Aide à Domicile validé

Débouchés

Poursuite d'études :

- Accès au concours d' ATSEM
- Bac Pro SAPAT
- École d'Auxiliaire de Puériculture ou d'Aide-Soignant
- Formation Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la vie associative

Vie active :

- Aux postes d'ATSEM
- Aux différents postes dans les établissements (les multi accueil et centre de loisirs)
- A la fonction d'assistante maternelle après l'obtention de l'agrément

Informations pratiques

- Tarifs : se renseigner au secrétariat de la MFR ou sur le site: <https://www.mfravesnes.org/>
- Possibilité de bénéficier d'aides régionales pour les apprentis dont l'aide au permis de conduire
- La scolarité est prise en charge par les OPCO pour la formation par apprentissage (5227€/an)
- Accès à la carte Génération Hauts de France (HDF)
- Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

MFR/CFA Le Clos Fleuri

5 rue du Pont des Dames 59440 Avesnes-sur-Helpe

Tél. 03.27.61.42.22 - Email mfr.avesnes@mfr.asso.fr

